



**MAIRIE**  
**42330 CUZIEU**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres

En exercice 19

Présents 15

Votants 19

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE  
LE 16 DÉCEMBRE À 20 HEURES 00**

Date de la convocation du conseil municipal : 12 décembre 2024

**Présents :** Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédric PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

**Excusés avec pouvoir :** Philippe BOULOUMIÉ à Véronique MOUNIER  
Bruno SAUVIAC à Ghislaine GARNIER  
Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER  
Lucie TEPPE DUPELOT à Nadège JACHEZ

**Secrétaire de séance :** Véronique MOUNIER

**2024.060 - Demande de subvention Enveloppe Solidarité - Toitures du groupe scolaire Yves Meynier - pan sud**

Monsieur le Maire propose de déposer une demande de subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe Solidarité 2025.

Les travaux envisagés sont la réfection de la toiture du groupe scolaire Yves Meynier suite aux plusieurs fuites constatées tout au long de l'année.

Le montant prévisionnel des travaux est de 13 990.50 € H.T., 16 788.60 € T.T.C. pour le pan sud.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- De valider la demande de subvention au titre de l'enveloppe Solidarité 2025, pour une dépense prévisionnelle de 13 990.50 € H.T., 16 788.60 € T.T.C. pour le pan sud
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- De s'engager à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour 1 abstention :

- Valide la demande de subvention au titre de l'enveloppe Solidarité 2025, pour une dépense prévisionnelle de 13 990.50 € H.T., 16 788.60 € T.T.C. pour le pan sud
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice 2025.

La Secrétaire de séance,  
Véronique MOUNIER

Le Maire,  
Jean-François RASCLE,

